

N° 2005 – 076

ADOMOS

- Retrait définitif du Marché Libre le 17 juin 2005 au soir.
- Admission des actions de la société sur Alternext et début des négociations le 20 juin 2005.

I - RETRAIT DEFINITIF DE ADOMOS DU MARCHE LIBRE

En raison de l'admission sur Alternext décrite au paragraphe II, ADOMOS sera retiré définitivement du Marché Libre après la clôture de la séance de bourse du 17 juin 2005. Le mnémonique MLADO ne devra plus être utilisé par les intermédiaires à compter du 20 juin 2005

Les conditions de retrait sont les suivantes :

- 17 juin 2005 au soir : Retrait définitif des actions ADOMOS du Marché Libre et élimination des ordres présents dans le carnet le 17 juin au soir ;
- 20 juin 2005 : Première négociation des actions ADOMOS sur Alternext. Il appartiendra aux membres du marché d'introduire le 20 juin les nouveaux ordres de leurs clients.

II - ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 8 459 089 actions composant le capital de la société ADOMOS. Les actions admises représentent la totalité du capital et des droits de vote, elles portent jouissance courante, et la valeur nominale de chaque action s'élève à 1 euro.

Dès leur admission sur le marché Alternext, les actions pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

L'admission sur le marché Alternext des actions de la société ADOMOS aura lieu le 20 juin 2005 par la procédure de cotation directe. Le flottant de la société est de l'ordre de 37%. L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société ADOMOS est assurée dans les conditions suivantes :

Un document d'information sous forme de rapport annuel sera disponible, à compter du 20 juin 2005, sans frais et sur demande au siège de la société situé 75, Avenue des Champs-Élysées, 75 008 Paris, sur son site Internet www.adomos.com sur le site internet d'Alternext, www.alternext.com, et sur les sites de Compagnie Financière de Deauville www.cfd-group.com et www.cfdmidcaps.com.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES SUR ALTERNEXT

Conditions d'ouverture des négociations dans le carnet d'ordres central :

- | | | |
|------------------------------|---|---|
| <u>Procédure de cotation</u> | : | cotation directe selon les dispositions de l'article 6.3 des règles d'Alternext |
| <u>Cours de référence</u> | : | dernier cours négocié dans le carnet d'ordre central sur le Marché Libre |
| <u>Préouverture</u> | : | 16 h 30 |
| <u>Fixing</u> | : | 17 h |
| <u>Seuils de réservation</u> | : | + ou – 20 % |

<u>Désignation de la société sur Alternext</u>	:	ADOMOS
<u>Listing sponsor</u>	:	CFD Corporate Finance
<u>Service des titres et service financier</u>	:	Crédit Agricole Investor Services
<u>Négociation</u>	:	A partir du 20 juin 2005, les actions ADOMOS seront négociées sur Alternext en groupe de cotation E1.
<u>Code mnémonique</u>	:	ALADO
<u>Code ISIN</u>	:	FR0000044752
<u>Secteur d'activité FTSE</u>	:	Inchangé

Il est précisé que les négociations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties.

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société Adomos sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondants aux opérations réalisées sur ADOMOS que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

June 14, 2005

ADOMOS

- Definitive withdrawal of the Marché Libre of ADOMOS on June, 14th 2005 evening
- Admission of the shares of ADOMOS on Alternext and opening of the trading on June, 20th 2005.

I - DEFINITIVE WITHDRAWAL OF THE FREE MARKET

Due to the transfer of the company on Alternext, ADOMOS' shares will be delisted from the Marché Libre on June 17th 2005 evening. The trading symbol MLADO will not be used anymore from 17th June 2005 evening. Orders in NSC will be cancelled on June 17th after closing of the market. Clients should renew their orders on June 20th 2005 on Alternext.

II - ADMISSION OF SHARES TO ALTERNEXT

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of the Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 8 459 089 existing shares that comprise the equity of ADOMOS. The admitted shares will represent the total equity and voting rights of the company. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form. The par value of the share is Euro 1.

The listing of ADOMOS shares on Alternext will take place on June 20th, 2005 under the conditions stated below. ADOMOS' shares are currently traded in the Marché Libre. The float represents around 37% of the shares.

Information on the current position of ADOMOS will be provided to professional investors and the public as follows : from June, the 20th onwards, an annual report will be available for consultation at the company's head office : 75, Avenue des Champs-Élysées, 75 008 Paris on the company's website www.adomos.com, on Alternext's website www.alternext.com and on the listing sponsors websites www.cfd-group.com and www.cfdmidcaps.com.

III - CONDITIONS OF THE ADMISSION

Time schedule and technical comments:

Opening of the trading in the central order book :

17 June 2005 (evening) : Closing of the trading on the Marché Libre. All remaining orders will be cancelled;

20 June 2005 : Opening of trading ADOMOS' shares on Alternext. Markets Members will have to introduce their new orders in NSC.

The opening of the trading will be effected directly on the system on accordance the provisions of the article 6.3 of Alternext rules.

Pre opening : 16 h 30

Fixing : 17 h

Reservation threshold : + ou - 20 %

Reference price will be the last trade price on the Marché Libre central order book.

Whatever the circumstances, trades on Alternext, whether on or off the central order book, are neither netted nor guaranteed by LCH.Clearnet SA.

IV - TECHNICAL AND OTHER COMMENTS

<u>Company name</u>	:	ADOMOS
<u>Listing sponsor</u>	:	CFD Corporate Finance
<u>Securities and financial services</u>	:	Crédit Agricole Investor Services
<u>Listing</u>	:	As of 20 June 2005, ADOMOS' shares will be listed on Alternext, Trading Category E1
<u>Symbol</u>	:	ALADO
<u>ISIN Code</u>	:	FR0000044752
<u>FTSE sector</u>	:	unchanged

NOTA - According to the article 980 bis of the CGI and the décret n°2005-314 dated March 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on ADOMOS.